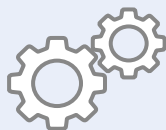




CONDITIONS GÉNÉRALES DU GARANTIE ET APRÈS-VENTE DU EQUIPMENT



1. Domaine d'application

Les présentes Conditions Générales de service après-vente (ci-après « Conditions de Service Après-Vente ») s'appliquent à tous les contrats de vente, sans aucune exception, conclus entre Sweden & Martina SpA, inscrite au Registre des Sociétés de Padoue, dont le siège social est situé à Due Carrare (PD), Via Veneto 10, code fiscal et numéro de TVA 00401550280 (ci-après « SWM ») et toute personne morale ou professionnel (ci-après « Acheteur ») (conjointement « les Parties »), ayant pour objet la vente des équipements fabriqués par des tiers (ci-après « Fabricant ») et dont SWM est simple distributeur (ci-après « Équipement(s) »), à l'exception de ceux pour lesquels des conditions de contrat différentes et expresses sont prévues.

Toute dérogation aux conditions générales de service après-vente fera l'objet d'un accord spécifique écrit entre les Parties et signé par celles-ci.

2. Durée de la garantie.

La garantie des Équipements a une durée égale à celle indiquée par le Fabricant dans le Manuel d'instructions remis à l'Acheteur et que celui-ci déclare avoir reçu, cette durée commençant à la date de livraison des Équipements à l'Acheteur telle qu'elle figure sur le document de transport (« Période de garantie »).

3. Objet de la Garantie.

La garantie des Équipements couvre les réparations et/ou remplacements des Équipements présentant un défaut pendant la Période de garantie, défaut parmi ceux spécifiquement indiqués dans le Manuel d'instructions remis à l'Acheteur.

L'Acheteur devra signaler par écrit tout défaut et/ou dysfonctionnement des Équipements dans le délai et selon les modalités indiqués dans le Manuel d'instructions des Équipements, en faisant également appel au Service Après-Vente de SWM comme indiqué à l'article 6.

Pendant la Période de garantie, l'Acheteur pourra envoyer les Équipements à réparer à SWM dans ses locaux situés à Due Carrare (PD), Via Veneto, n° 10. Les Équipements seront expédiés par les soins et aux frais de l'Acheteur dans un emballage garantissant une protection efficace des Équipements, SWM étant déchargée dès maintenant de toute responsabilité.

L'envoi des Équipements devra être accompagné d'un document d'expédition contenant les informations suivantes : informations concernant l'Acheteur, date d'envoi par l'Acheteur, nombre de colis, nombre d'Équipements retournés. Les Équipements devront être retournés dans leurs emballages respectifs. SWM se réserve le droit de refuser le retour d'Équipements ne respectant pas les règles énoncées ci-dessus.

SWM, par ses soins et à ses frais, enverra les Équipements au Fabricant ou au centre de réparation spécifique agréé et indiqué par le Fabricant, lequel réparera les Équipements ou les remplacera par un nouveau produit identique à sa seule discrétion, SWM étant déchargée de toute responsabilité à cet égard. Une fois réparés, les Équipements seront renvoyés à l'Acheteur par les soins et aux frais de SWM. SWM ne pourra en aucun cas être tenue responsable des délais nécessaires aux travaux de réparation des Équipements.

Il est entendu que l'Acheteur a le droit de s'adresser directement au Fabricant pour la réparation des Équipements.

4. Exclusions.

La garantie ne s'applique pas dans les cas expressément prévus dans le Manuel d'instructions rédigé par le Fabricant et remis à l'Acheteur, que celui-ci déclare avoir reçu et connaître, SWM n'étant tenue à aucune autre garantie que la garantie légale.

5. Interventions non couvertes par la garantie.

Si SWM, directement ou sur indication du Fabricant, constate que les interventions sont exclues de la garantie, notamment en raison de l'expiration de la Période de garantie, SWM, après avoir reçu du Fabricant des Équipements le devis des coûts nécessaires pour la réparation, le transmettra par ses soins et à ses frais à l'Acheteur (ci-après le « Devis »).

La réparation ne pourra avoir lieu qu'après acceptation écrite du Devis par l'Acheteur dans un délai maximum de 8 jours après son envoi (ci-après « Délai d'acceptation »).

Après acceptation du Devis, SWM enverra, par ses soins et à ses frais, les Équipements à réparer au Fabricant puis renverra les Équipements réparés à l'Acheteur.

Il est entendu qu'en cas d'acceptation du Devis, tous les coûts et/ou frais relatifs à la réparation des Équipements seront entièrement à la charge de l'Acheteur, lequel paiera SWM sur émission d'une facture réglementaire et dans les délais habituellement accordés par SWM à l'Acheteur. Aucun frais et/ou coût, à l'exception de ceux spécifiquement indiqués dans les présentes conditions générales, ne sera donc réputé à la charge de SWM, dont la responsabilité ne sera pas engagée en cas de variation du Devis par le Fabricant.

Si l'Acheteur n'accepte pas le Devis, notamment en raison de l'expiration du Délai d'acceptation, les Équipements seront retournés à l'Acheteur par les soins et aux frais de SWM. L'Acheteur se verra facturer, et sera donc le seul à les prendre en charge, tous les coûts et/ou frais demandés par le Fabricant à titre de « devis refusé » ou toute autre mention similaire. Le paiement par l'Acheteur de ces frais et/ou coûts devra être effectué en faveur de SWM sur émission d'une facture réglementaire et dans les délais habituellement accordés par SWM à l'Acheteur.

6. Service après-vente.

Durant la Période de garantie et après l'expiration de celle-ci, l'Acheteur pourra contacter le Service Après-Vente de SWM, en s'adressant directement à SWM à son siège social situé à Due Carrare (PD), Italie, ou en contactant son propre agent local.

7. Conditions générales de vente.

Pour tout ce qui n'est pas expressément prévu dans les présentes conditions générales, s'appliquent les conditions générales de vente de SWM, dernière révision, publiées sur le site www.sweden-martina.com, conditions pleinement acceptées par l'Acheteur.

SWEDEN & MARTINA SPA



rev. 03-25